

## BROSSAGE DES DENTS

### MISE EN CONTEXTE

Pour que le brossage des dents devienne une saine habitude de vie permettant de maintenir une bonne santé buccodentaire, il est essentiel de créer un environnement favorable, agréable et d'encourager les efforts des enfants.

Le brossage des dents au moins deux fois par jour avec dentifrice fluoré est reconnu comme une mesure de prévention clinique efficace contre la carie dentaire. C'est pourquoi le brossage des dents est une habitude qui doit être encouragée dès le plus jeune âge, et ce, auprès de tous les enfants.

Le [Programme québécois de brossage supervisé des dents avec dentifrice fluoré en service de garde éducatif à l'enfance et à l'école primaire](#) est en implantation partout au Québec.

Les services de garde et les écoles primaires souhaitant obtenir de l'information sur le Programme, une formation, du soutien ou des outils peuvent contacter l'hygiéniste dentaire ou le dentiste-conseil du CISSS ou du CIUSSS de leur territoire.

### DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ DE BROSSAGE DES DENTS

En service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) comme en milieu scolaire, un adulte **doit** superviser le brossage des dents avec dentifrice fluoré afin que cette activité se déroule bien et que les mesures d'hygiène et les quantités recommandées de dentifrice soient respectées. De plus, il est souhaitable que la supervision du brossage soit assurée par la ou les mêmes personnes.

Pour un brossage des dents efficace, il faut :

- brosser les dents durant 2 minutes;
- utiliser du dentifrice fluoré aux quantités recommandées;
- cracher le surplus de dentifrice, mais ne pas rincer la bouche après le brossage. Cela permet au fluorure de continuer à protéger les dents contre la carie.

En SGEE et au préscolaire, le dentifrice et les brosses à dents sont gérés par l'adulte responsable de l'activité.

Au service de garde du midi à l'école, les enfants plus vieux et autonomes qui participent au brossage des dents peuvent gérer leur propre brosse à dents et leur dentifrice personnel.

Avant d'offrir une activité de brossage des dents en SGEE ou en milieu scolaire, il est nécessaire d'informer les parents par le biais d'une lettre d'information. Cette communication vise à expliquer les bénéfices de cette activité de prévention de la carie. Les parents doivent aussi être informés des risques de contamination pouvant survenir lors de cette activité, même si ces risques sont très faibles, ainsi que des éléments suivants :

- En quoi consiste l'activité?
- Pourquoi est-elle offerte?
- Quand et où est-elle offerte?
- Quel matériel doivent-ils fournir?
- Quel matériel est fourni par le service de garde ou l'école?
- Avec qui doivent-ils communiquer?

Enfin, les parents doivent savoir que l'activité n'est pas obligatoire, qu'ils peuvent refuser la participation de leur enfant et qu'ils peuvent retirer leur enfant de l'activité en tout temps.

Des propositions de lettres aux parents sont disponibles sur la page suivante : [Petite enfance et préscolaire – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#).

## MESURES D'HYGIÈNE DE BASE PENDANT LE BROSSAGE DES DENTS

Des agents infectieux présents dans les sécrétions du nez et de la bouche des enfants peuvent être la source d'infections respiratoires, gastro-intestinales et même systémiques. Afin de réduire le risque de transmission d'agents infectieux, il est primordial que la personne responsable de la supervision respecte les mesures d'hygiène suivantes :

- S'assurer que les enfants procèdent à l'hygiène des mains avant et après le brossage des dents.
- S'assurer que les brosses à dents ne sont pas partagées. Le nom de l'enfant doit être inscrit sur la brosse à dents au moyen d'un crayon à encre permanente ou de toute autre méthode qui résiste à l'eau.
- Rincer chaque brosse à dents ou s'assurer que les enfants rincent leur brosse à dents sous l'eau courante froide après chaque usage en évitant de toucher les poils de la brosse à dents avec les doigts.
- S'assurer que les brosses à dents sont entreposées convenablement après chaque utilisation (voir la section « Entreposage et rangement »).
- Jeter les brosses à dents qui sont tombées par terre, qui ont été partagées ou qui sont entrées en contact entre elles. En effet, il n'existe aucun moyen pour désinfecter adéquatement les poils d'une brosse à dents. Ainsi, dans de telles situations, ne pas désinfecter les poils, car les désinfectants peuvent être toxiques, ni mettre au lave-vaisselle.
- Nettoyer et désinfecter les lavabos avant et après l'activité de brossage des dents.

De plus, la personne responsable de la supervision du brossage des dents doit :

— En SGEE et dans les classes du préscolaire :

- Remettre à chaque enfant la brosse à dents identifiée à son nom;
- Distribuer le dentifrice fluoré à chacun des enfants (selon la méthode décrite à la section « Dentifrice »);
- S'assurer du renouvellement des brosses à dents lorsque les poils sont abîmés<sup>1</sup>. Au besoin, si l'adulte doit aider un enfant à se brosser les dents, il doit :
  - procéder à l'hygiène des mains avant et après l'assistance;
  - porter des gants si les doigts sont mis dans la bouche ou s'il y a une plaie sur la bouche de l'enfant ou sur les mains de l'adulte.

— En service de garde du midi à l'école :

- Vérifier que chaque enfant utilise sa brosse à dents personnelle;
- S'assurer du renouvellement des brosses à dents lorsque les poils sont abîmés<sup>1</sup>;
- S'assurer que l'enfant utilise la bonne quantité de dentifrice fluoré.

Pour le nettoyage et la désinfection des lavabos, voir le chapitre 4, section « [Nettoyage et désinfection des objets, des surfaces et des locaux](#) ». Pour les gants et la technique d'hygiène des mains, voir le chapitre 4, sections « [Hygiène des mains](#) » et « [Port de gants](#) ».

## MATÉRIEL

### Brosse à dents

Le nom de l'enfant doit être inscrit sur la brosse à dents. De plus, la brosse à dents devrait être adaptée à l'âge de l'enfant et devrait être composée de poils souples et d'un manche droit et lisse (le manche est plus facile à nettoyer).

### Entreposage et rangement des brosses à dents

Pour l'entreposage et le rangement des brosses à dents dans les SGEE et au préscolaire, on recommande un porte-brosses à dents collectif. Les caractéristiques d'un bon porte-brosses à dents sont les suivantes :

- Permet le séchage des brosses à dents à l'air libre;
- Permet de tenir les brosses à dents les poils vers le haut et le manche vers le bas;
- Protège les brosses à dents de la poussière;
- Empêche les brosses à dents de se toucher entre elles;
- Permet un égouttement et un nettoyage facile;
- Est fait de matériaux non poreux;
- Est facile d'utilisation.

---

<sup>1</sup> Puisque l'utilisation d'une brosse à dents est moins fréquente à l'école et en SGEE par rapport à l'utilisation à la maison, la brosse à dents sera à remplacer tous les 6 mois environ.

La personne responsable de la supervision s'assurera de reprendre chaque brosse à dents et de la remettre à sa place dans le porte-brosses à dents.

Il existe différents modèles de porte-brosses à dents; voir la figure 1 pour un exemple<sup>2</sup>.



**Figure 1 – Modèle de porte-brosses à dents**

Le porte-brosses à dents doit être propre en tout temps. Essuyer l'excédent d'eau après chaque brossage et nettoyer et désinfecter ou assainir au moins 1 fois par semaine. La désinfection peut se faire avec un désinfectant commercial ou une solution d'eau de Javel, puis il faut rincer à fond. Une autre option est de vérifier si le porte-brosses à dents va au lave-vaisselle (voir le chapitre 4, section « [Nettoyage et désinfection des objets, des surfaces et des locaux](#) »).

En service de garde en milieu familial, l'endroit de l'entreposage ne doit pas être à côté des toilettes.

En service de garde du midi à l'école, l'élève pourrait aussi entreposer, dans un endroit propre (son bureau, sa case ou sa boîte à lunch), son dentifrice fluoré ainsi que sa brosse à dents placée dans un étui muni d'un capuchon troué. L'élève sera encouragé à nettoyer et à désinfecter ou à assainir son étui et son capuchon chaque semaine.

### **Dentifrice fluoré**

On recommande d'utiliser uniquement des dentifrices avec fluorure, car ils préviennent efficacement la carie dentaire. Le dentifrice fluoré doit comporter un numéro d'identification de médicament (DIN) ou un numéro de produit naturel (NPN).

#### *Quantité :*

La quantité de dentifrice fluoré à utiliser ne doit pas dépasser la quantité recommandée pour l'âge de l'enfant, soit la grosseur d'un grain de riz pour les enfants de moins de 3 ans et la grosseur d'un petit pois pour les enfants de 3 à 6 ans.

<sup>2</sup> Vérifier avec l'hygiéniste dentaire de santé publique la possibilité de recevoir gratuitement un porte-brosses à dents collectif



**Figure 2 – Quantité de dentifrice fluoré à utiliser selon l'âge de l'enfant**

Pour les enfants de plus de 6 ans, on doit mettre de 0,5 à 1 cm de dentifrice sur la brosse à dents.

*Distribution :*

Si un tube de dentifrice est prévu pour chaque enfant, le nom de l'enfant doit être inscrit sur le tube.

Lorsqu'un seul tube de dentifrice est utilisé, il faut éviter de toucher l'orifice du tube avec les brosses à dents. Pour éviter la contamination du tube, il est recommandé d'utiliser un moyen de transport pour les quantités de dentifrice. Par exemple en distribuant les doses de dentifrice sur des languettes de papier ciré, une assiette ou un papier absorbant.



**Figure 3 – Exemples de moyens de transport pouvant être utilisés lorsqu'un seul tube de dentifrice est utilisé pour plusieurs enfants**

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

Une brosse à dents est un objet personnel et ne doit pas être partagée.

Dans les cas de partage accidentel, la brosse à dents doit être jetée immédiatement et une nouvelle brosse à dents doit être fournie à l'enfant. Il n'existe aucun moyen pour désinfecter adéquatement une brosse à dents, que ce soit lors d'une situation de partage ou si la brosse tombe par terre.

Le partage de brosses à dents peut être associé à une transmission d'agents infectieux, et donc d'infection. La salive peut contenir des agents infectieux, et la muqueuse buccale peut être une porte d'entrée aux infections. Néanmoins, pour que l'événement constitue un risque de transmission du VHB, du virus de l'hépatite C (VHC) ou du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), il doit y avoir présence de sang visible sur la brosse à dents ou dans la bouche des enfants impliqués. Une telle situation risque peu de se produire, mais si elle se produisait, elle devrait être considérée comme une exposition d'une muqueuse à du sang d'une autre personne. Pour connaître les mesures à prendre dans une telle situation, voir le chapitre 5, *Contacts avec le sang et les liquides biologiques*, section « [Morsure humaine avec bris cutané et autres expositions au sang](#) ».

Lorsqu'un enfant présente des symptômes d'infection respiratoire, il serait préférable qu'il soit le dernier à se brosser les dents. Si cela n'est pas possible, s'assurer du nettoyage et de la désinfection du lavabo après le brossage.